

## **Modalités de prise en charge du coût des formations organisées par le CODERANDO 77 et la Région Île-de-France**

### **Comment bénéficier d'une prise en charge par le CODERANDO 77 ?**

#### **1. Formations organisées par le CODERANDO 77 | Prise en charge à 75 % du montant**

Le CODERANDO 77 propose les stages thématiques, techniques ci-dessous ainsi que le stage balisage.

##### Stages thématiques :

- Pratiquer la randonnée - Initiation
  - 1 journée : matinée en salle et après-midi sur le terrain
- Pratiquer la randonnée - Perfectionnement
  - 1 journée : matinée en salle et après-midi sur le terrain
- Pratiquer la randonnée - Sécurité Alerte Secours
  - 1 journée : matinée en salle et après-midi sur le terrain
- Outil numérique en randonnée
  - 1 journée : matinée en salle et après-midi sur le terrain

##### Stages Techniques :

- Technique Marche Nordique
  - 1 journée : 2 heures en salle et pratique sur le terrain
- Technique Bâtons Dynamiques
  - 1 journée : 2 heures en salle et pratique sur le terrain
- Technique Marche Endurance
  - 1 journée : 2 heures en salle et pratique sur le terrain (Brevet 12,5 km à 6 km/h)

### **INFORMATIONS**

- La prise en charge est réservée aux personnes licenciées dans un club affilié de Seine-et-Marne. (Licence en cours de validité pour la saison sportive en cours obligatoire).
- **NOUVEAU** : les inscriptions aux formations départementales se font désormais via HelloAsso. Un lien pour s'inscrire sera envoyé pour chaque formation.
- Toute personne ne s'étant pas présentée au stage ne pourra prétendre à un remboursement qu'en cas de force majeure et sur présentation de justificatifs.

## **BALISAGE**

Le stage **Balisage est pris en charge par le CODERANDO 77** pour les bénévoles qui baliseront en Seine et Marne.

- Prérequis en amont sur le terrain, 1 journée en salle et pratique encadrée sur le terrain.
- Le matériel de balisage sera fourni par le responsable de secteur à l'issue du stage.
- Aucun remboursement concernant l'achat de matériel directement fait par le baliseur ne sera pris en charge par le Comité.

## **2. Formations organisées par le COMITÉ RÉGIONAL Ile-de-France | Prise en charge à 75 % du montant pour les stages suivants :**

- CARP - Certificat animateur de randonnée de proximité,
- BFAR - Brevet fédéral animateur de randonnée,
- BFMN - Brevet fédéral animateur marche nordique,
- Certificat animateur de rando santé ®,
- animateur bâtons dynamiques.

## **INFORMATIONS**

- La prise en charge est réservée aux personnes licenciées dans un club affilié de Seine-et-Marne. (Licence en cours de validité saison sportive en cours obligatoire)
- Le licencié doit s'inscrire au stage via le site internet de la FFRandonnée, (<https://formation.ffrandonnee.fr/>).
- **NOUVEAU** : pour prétendre au remboursement, le club doit impérativement en faire la demande au CODERANDO 77 dans la limite des 3 mois après l'obtention de la validation de la formation.
- Le remboursement se fera par virement au club sur présentation du brevet ou du certificat et de la facture délivrée par le Comité Régional d'Île-de-France.
  - Dossier à envoyer par mail à : [ecourt@ffrandonnee.fr](mailto:ecourt@ffrandonnee.fr)
- En cas d'échec et de rattrapage à une session ultérieure, le remboursement se fera sur la base du montant initial :
  - Les frais supplémentaires pour le rattrapage ne sont pas pris en compte.
- Concernant les animateurs souhaitant suivre les formations régionales CARP et BF organisées en dehors de la région Île-de-France, ces dernières pourront être prises en charge par le CODERANDO 77 à hauteur de 75 % à titre exceptionnel si aucune formation identique n'est programmée en IDF dans l'année :
  - Les frais de déplacement et frais d'hébergement ne sont pas pris en compte.

**STAGE « CORRESPONDANT TOURISME »** : prise en charge à 100 % (compétence nécessaire dans le cadre de l'entrée des clubs dans l'Immatriculation Tourisme).

**Pour plus d'informations concernant ces stages, vous pouvez :**

- Consulter le site de la FFRandonnée : <https://formation.ffrandonnee.fr/>
- Ou contacter le service régional de formation à l'adresse : [idf.formations@ffrandonnee.fr](mailto:idf.formations@ffrandonnee.fr)

### **3. Formations externes à la FFRandonnée (CODERANDO 77 & Comité Régional Île-de-France)**

#### **PSC – Formation Premiers Secours Citoyen**

Le PSC n'est plus proposé par le CODERANDO 77 mais reste pris en charge sous certaines conditions. Il appartient aux associations de trouver les organismes délivrant cette formation. Le PSC peut être suivi hors du département.

Le CODERANDO 77 rembourse à hauteur de 50 €, à l'association à laquelle appartiennent les participants au stage PSC, à condition qu'ils soient engagés dans une formation exigeant le PSC (CARP, BFAR, Certificat Rando Santé®, BF Marche Nordique) et qu'ils présentent une attestation de réussite au stage et la facture correspondante.

Le CODERANDO 77 rembourse également à hauteur de 50 € à l'association pour les licenciés, titulaires des qualifications : SA 1, SA 2, CARP, BFAR, Certificat Rando Santé®, BF Marche Nordique, Marche avec Bâtons dynamiques qui souhaitent bénéficier d'un recyclage PSC. Le recyclage PSC ne sera remboursé que tous les 3 ans.